

ATTESTATION DE CAPACITÉ

D-89-046 M

à l'exercice de la profession de (1)

TRANSPORTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES ET DE LOUEUR
DE VEHICULES POUR LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 7.

Vu le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié relatif aux transports de marchandises et notamment son article 6.

- () Vu le diplôme Brevet de Technicien Transport présenté par l'intéressé,
- () Vu le procès verbal du jury d'examen réuni à
- () Vu l'avis de la Commission Régionale de réuni le

L'Attestation de capacité à l'exercice de la Profession de (1) transporteur routier de marchandises et de loueur de véhicules pour le transport routier de marchandises est délivrée à Monsieur FOUBERT, Jérôme, Dominique, Charles,

né (e) le 1er Février 1962 à LA FLECHE (72)
demeurant à 105, quai Paul Boudet - 53000 LAVAL

Fait à NANTES le 20 Novembre 1989.
Pour le Préfet de Région,
Le Directeur Régional de l'Équipement,

Pour le Directeur Régional de l'Équipement
L'ingénieur Divisionnaire des T. P. E.



(1) préciser la profession dont on s'exerce
(2) à compléter suivant le cas

[Signature]
B. LECLERC